

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 MARS 2021, 19 H.

Lundi, le 22 mars 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue **avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé)**, lundi, le 22^e jour de mars 2021, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente du lot 5 912 003 (Martel/Lévesque) – Autorisation de signatures.
- 3.0 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination.
- 4.0 Demande de dérogation mineure – Mme Huguette Dionne/M. Claude Gauthier – Terrain – 1er chemin du lac Clair – Retrait.
- 5.0 Règlement 510 – Dépôt, présentation et avis de motion.
- 6.0 Aide financière – Développement Falardeau.
- 7.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 19^e jour du mois de mars 2021.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

075-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 mars 2021, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente du lot 5 912 003 (Martel/Lévesque) – Autorisation de signatures.
- 3.0 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination.
- 4.0 Demande de dérogation mineure – Mme Huguette Dionne/M. Claude Gauthier – Terrain – 1er chemin du lac Clair – Retrait.
- 5.0 Règlement 510 – Dépôt, présentation et avis de motion.
- 6.0 Aide financière – Développement Falardeau.
- 7.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 mars 2021, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

076-2021

Vente du lot 5 912 003 (Martel/Lévesque) – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente du lot 5 912 003 situé à l'intersection du boulevard Martel/chemin Lévesque au prix de 108 000 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; qu'une clause résolutoire obligeant la construction d'un bâtiment pour une entreprise de dépanneur/station d'essence à l'intérieur d'un délai de 18 mois soit incluse à l'acte de vente; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

077-2021

Comité consultatif d'urbanisme – Nomination.

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme la personne suivante afin de combler un poste vacant de membre du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- M. Hugues Bolduc

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Demande de dérogation mineure – Mme Huguette Dionne/M. Claude Gauthier – Terrain – 1^{er} chemin du lac Clair – Retrait.

La demande de dérogation mineure relative à un terrain situé dans le 1^{er} chemin du lac Clair a été retirée par les demandeurs suite à l'adoption par la municipalité le premier mars dernier de la résolution 063-2021 prenant préliminairement une position défavorable à la dérogation.

Règlement 510 – Modifiant le Règlement 237 et ses amendements – Présentation, dépôt et avis de motion.

Mme la conseillère Sylvie Larouche fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 510 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 237 et ses amendements.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 510

Ayant pour objet de modifier le Règlement 237 et ses amendements.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage 237 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est en vigueur depuis le mois d'août 1992;

CONSIDÉRANT que pour adapter les dispositions existantes à l'évolution de certains besoins, il y a lieu de modifier le règlement de zonage 237 en:

- Agrandissent la zone C-324 à même une partie de la zone S-339 et en y ajoutant certains usages

CONSIDÉRANT qu'un dépôt, une présentation et un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance _____ du conseil tenue le ____^e _____ 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à _____ que soit et est adopté le Règlement 510 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

La zone C-324 est agrandie à même une partie de la zone S-339 tel qu'illustrée sur la carte jointe en annexe "A".

Les usages autorisés dans la zone C-324 sont dorénavant ceux apparaissant à la grille des spécifications jointe en annexe "B".

ARTICLE 3

Les annexes "A" et "B" font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance _____ du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le ___^e jour du mois _____ 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

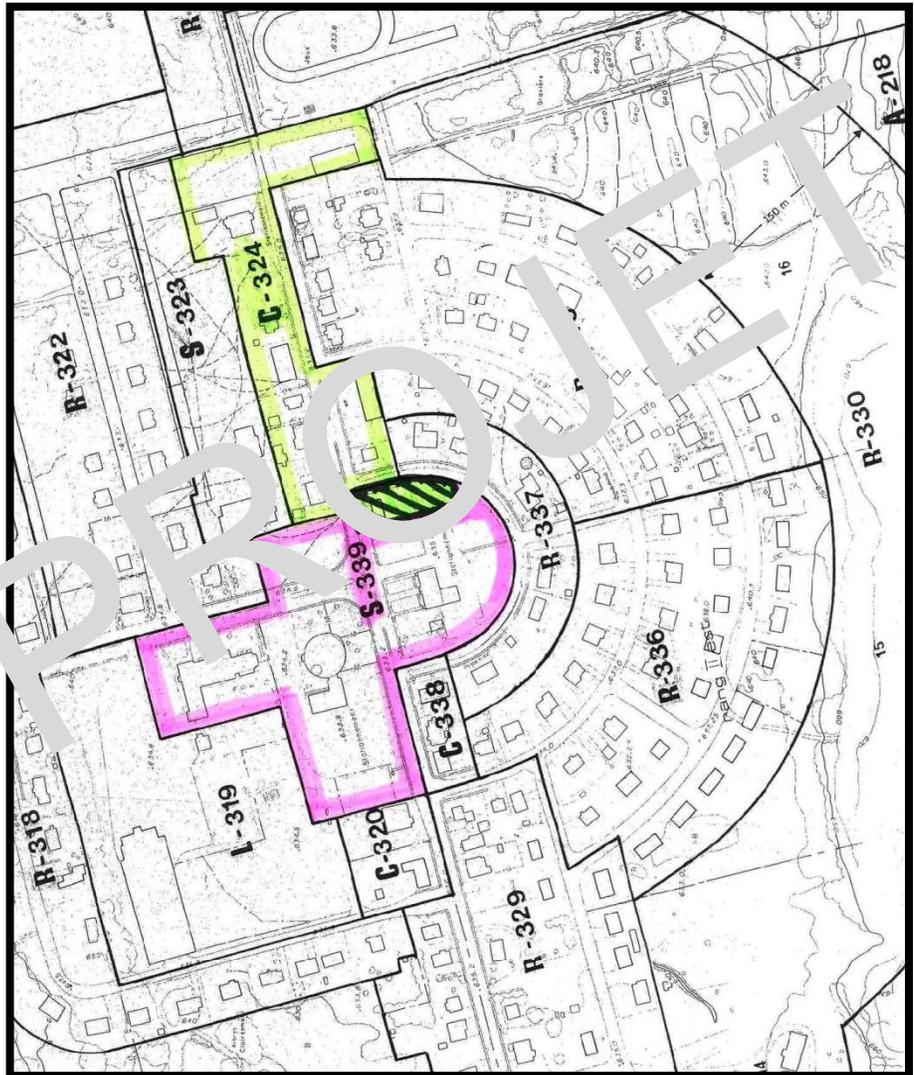
LE MAIRE,

CATHERINE MORISSETTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,

DANIEL HUDON

ANNEXE A



078-2021

Aide financière – Développement Falardeau.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie une aide financière de 535,00 \$ à Développement Falardeau. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 14).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**